

Pour diffusion immédiate

Le 4 juillet 2007

numéro 07-143

Des permis sont offerts pour le camping dans l'arrière-pays au parc Tombstone

WHITEHORSE – Dans le cadre de ses efforts constants pour préserver les ressources naturelles et culturelles du parc territorial Tombstone, Parcs Yukon a mis en place un nouveau régime de permis et d'inscription.

Ce nouveau régime vise le camping dans l'arrière-pays aux lacs Grizzly, Divide et Talus.

« Chaque été, un nombre croissant de campeurs fréquentent ces endroits », a déclaré le ministre de l'Environnement, M. Dennis Fentie. « Nous sommes heureux de constater combien les Yukonnais et les visiteurs semblent apprécier le parc Tombstone, mais nous devons préserver son intégrité culturelle et naturelle pour que les futures générations puissent elles aussi en bénéficier. »

Au maximum dix permis seront accordés par nuitée pour chacun des lacs. Chaque permis donne droit à un emplacement de camping par nuitée, et l'on ne peut camper plus de trois nuits consécutives au même lac.

Les permis sont gratuits et ne peuvent être réservés qu'en personne au centre d'interprétation du parc Tombstone, au maximum deux jours avant le début de la randonnée. On rappelle aux campeurs de se munir de boîtes à nourriture à l'épreuve des ours lorsqu'ils se proposent de visiter l'arrière-pays. On peut se procurer ces boîtes au centre d'interprétation, moyennant un dépôt remboursable de 40 \$.

Les visiteurs qui veulent camper ailleurs que dans les aires naturelles peuvent le faire sans permis, tout comme les randonneurs pédestres d'un jour.

-30-

Renseignements :

Albert Petersen
Communications
Conseil des ministres
867-633-7961
albert.petersen@gov.yk.ca

Dorian Amos
Conservateur en chef
Parc territorial Tombstone
867-993-5651
dorian.amos@gov.yk.ca